

Demande d'autorisation administrative de dépôt de Prêt à caractère social

Situation personnelle	Emprunteur	Co-emprunteur
Nom : M., Mme, Mlle		
Nom de Jeune Fille		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille	Célibataire	Marié(e)
	Divorcé(e)	Veuf (ve)
	Union libre / Vie maritale	Pacsé(e)
Nombre d'enfants à charge		
Nom, prénom et date de naissance de ces enfants ou autre personne <u>fiscalement à charge</u>		
Enfant reconnu handicapé	Oui Non	

Domicile	
Adresse précise (N°, rue, code postal, ville,...)	

Situation Administrative/ Professionnelle	Emprunteur		Co-emprunteur	
	Actif	Retraité	Actif	Retraité
Corps ou activité professionnelle				
Service employeur / raison sociale (Intitulé et adresse du lieu d'affectation ou d'emploi)				

Coordonnées professionnelles ou personnelles (Téléphone, courriel ...) où vous êtes facilement joignable		
Date d'entrée à la DGAC / Météo-France		

<p>TYPE DE PRET DEMANDE</p> <p>Prêt exceptionnel* (soumis à avis de la commission d'aides exceptionnelles)</p> <p>Prêt lié au décès*</p> <p>Prêt pour frais médicaux et matériel spécialisé* (soumis à avis de la commission d'aides exceptionnelles pour les montants supérieurs à 5000€)</p> <p>Prêt pour achat ou réparation de véhicule (soumis à avis de la commission d'aides exceptionnelles)</p> <p>Prêt pour changement familial Prêt pour frais d'études Prêt pour frais de justice</p> <p>Prêt pour déménagement Prêt pour double loyer Prêt pour rénovation</p> <p>Prêt pour équipement ménager Prêt pour dépôt de garantie</p> <p>Montant du prêt demandé et durée de remboursement souhaitée :</p> <p>*Les taux d'intérêt de ces prêts sont intégralement pris en charge par le budget de l'action sociale et sont donc à 0%.</p>

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements donnés ci-dessus.

Fait à Le / /

Signature de l'emprunteur	Signature du co-emprunteur

Mode d'emploi et pièces à joindre à la demande d'autorisation administrative

La production de toutes ces pièces est indispensable

Tout dossier incomplet sera retourné

Les demandes d'autorisation administrative doivent être effectuées **auprès de l'assistante de service social** dont vous relevez (Coordonnées sur le site de l'action sociale : www.alpha-sierra.org)

Justificatifs à joindre à la demande :

- une photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent, ainsi que celle du conjoint ou du partenaire pacsé ;
- une photocopie des justificatifs des revenus de substitution ou annexes (pension, indemnités journalières, indemnités de chômage etc.)
- une photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu N-2 de l'agent, ou du retraité et du partenaire (en cas d'imposition séparée),
- une photocopie du livret de famille ;
- en cas de changement de situation et de ressources durant l'année en cours, joindre les justificatifs de ce changement.
- un justificatif en fonction du prêt souhaité et de la dépense engagée (voir ci-dessous)

- Le prêt exceptionnel (sans intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- En fonction de l'objet de la demande, l'assistante de service social sollicite tous les documents permettant de mener à bien l'évaluation sociale et financière et présenter la demande à la commission d'aides financières exceptionnelles.

- Le prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé (sans intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- copie de la prescription médicale ;
- copie du devis ou de la facture ou du décompte du remboursement de la sécurité sociale.

Au-dessus de 5000€, la demande doit faire l'objet d'une étude en commission d'aides financières exceptionnelles ; tout comme le prêt exceptionnel, l'assistante de service social sollicite tous les documents permettant de mener à bien l'évaluation financière.

- Le prêt lié au décès (sans intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- copie de l'acte de décès ;
- copie de la facture ou devis des frais d'obsèques.

- Le prêt pour achat ou réparation de véhicule (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- copie du devis ou de la facture de l'achat du véhicule ;
- copie du devis ou de la facture de réparation du véhicule.

La demande de prêt pour achat ou réparation de véhicule doit être étudiée en commission d'aides financières exceptionnelles ; tout comme le prêt exceptionnel, l'assistante de service social sollicite tous les documents permettant de mener à bien l'évaluation sociale et financière.

- Le changement de situation familiale (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

pour le mariage :

- publication des bans

pour le PACS :

- photocopie de la convention

pour l'arrivée d'un enfant au foyer de l'agent : naissance ou adoption :

- extrait d'acte de naissance avec filiation ou jugement d'adoption

- Les frais d'études (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- certificat de scolarité
- justificatif des frais engagés
- carte d'invalidité de l'enfant handicapé ou justificatif du handicap fourni par la MDPH

- Les frais de Justice (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- devis ou facture d'honoraires

- Le dépôt de garantie lors de la location d'un appartement (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- attestation de la société immobilière faisant apparaître le montant de la caution et copie du bail (15 jours maximum après la demande).

- Le déménagement (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- justificatif des frais de déménagement

- Les frais de double loyer (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- justificatif des deux baux et des quittances ou des avis d'échéances

- Les frais de rénovation (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- devis ou facture d'achat de matériaux

- L'équipement ménager (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- devis ou facture d'achat

Le montant maximum des prêts est de **5 000€** ; exception faite du prêt **pour frais de santé et matériel médical** qui s'élève à **10 000€**. **Il ne sera pas attribué de prêt dont le montant est inférieur à 400€.**

La durée de remboursement est laissée à l'appréciation du demandeur selon ses capacités de remboursement et peut être comprise entre **12** et **60 mois**.

Pour plus de renseignements, consultez la note N° 18-009 SG/SDP-ASIC du 18 janvier 2018.